

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 21 décembre 2018	N° 2018-785

Convocation du 14 décembre 2018

Aujourd'hui vendredi 21 décembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean-François EGRON à Mme Josiane ZAMBON
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
M. Erick AOUIZERATE à M. Alain CAZABONNE
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Thierry MILLET à M. Daniel HICKEL
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Emmanuelle AJON à Michèle DELAUNAY à partir de 11h45
Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 10h20
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART à partir de 11h55
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU à partir de 10h45
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h20
Mme Anne BREZILLON à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h15
M. Nicolas BRUGERE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 11h30
Mme Virginie CALMELS à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h15
M. Didier CAZABONNE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h45
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 11h00
Mme Solène CHAZAL à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h20
M. Yohan DAVID à M. Jean-Louis DAVID à partir de 12h20
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20
Mme Laurence DESSERTINE à Stéphan DELAUX à partir de 12h15
M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA à partir de 12h15
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 11h30
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT de 10h00 à 11h30
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 9h30
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h30
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Franck RAYNAL à partir de 12h15
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET à partir de 12h15
Mme Arielle PIAZZA à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h15
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h30
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h45

M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Benoît RAUTUREAU à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h25
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 21 décembre 2018	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2018-785

**Mise en oeuvre du plan d'actions en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire -
Appel à projets - Renouvellement de l'accompagnement des acteurs de l'économie sociale et de
l'insertion par l'activité économique dans leur phase de développement/changement d'échelle sur
une durée de 3 ans de 2017 à 2019 - Décision - Autorisation**

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Conformément au plan d'actions en faveur du développement de l'Economie sociale et solidaire (ESS) voté le 8 juillet 2016, Bordeaux Métropole a lancé fin 2016 un appel à projets pour contribuer à l'émergence et à l'accompagnement de projets dans le champ de l'innovation sociale et de l'insertion des publics en difficulté.

1 – Présentation

Les objectifs de cet appel à projets inscrits dans le cahier des charges sont :

- accompagner le développement/changement d'échelle de structures du territoire ayant plus d'un an d'existence et dont la phase d'amorçage est réalisée ;
- renforcer le réseau, les échanges et les coopérations entre les acteurs de l'ESS ;
- développer les échanges entre les acteurs de l'ESS et les entreprises de l'économie « classique », les collectivités territoriales et leurs groupements, les centres de recherche, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale ;
- permettre l'expérimentation pour encourager les pratiques et les projets innovants pour le territoire ;
- soutenir des projets structurants pour le territoire.

Afin de poursuivre ces objectifs, les projets devaient s'inscrire dans le cadre de 5 thématiques identifiées, en lien avec les politiques métropolitaines :

- les déplacements alternatifs,
- le réemploi et la réutilisation,
- le tourisme,
- les circuits courts d'approvisionnement et la gouvernance alimentaire,
- les actions dans les quartiers de la politique de la ville (quartiers de la nouvelle géographie prioritaire et quartiers en veille).

Enfin, la particularité de cet appel à projets réside dans un accompagnement de Bordeaux Métropole sur 3 années, afin de permettre aux structures retenues, un travail dans le temps et une pérennité des actions proposées.

Les projets retenus et proposés par le Jury en 2016, pour bénéficier d'un soutien sur 3 années, étaient les suivants :

- l'Atelier remuménage pour son programme d'action en faveur du déménagement à vélo, de la collecte et du recyclage de cartons usagés auprès de la grande distribution, des commerçants, des entreprises,
- Supercoop pour son projet de supermarché coopératif,
- la Conciergerie solidaire, pour son projet d'expérimentation « Comptoir Saint Rémi » espace multiservices dédié à l'économie d'usage, la prévention des déchets et le surcyclage, recyclage par le haut,
- R3 pour son projet de déploiement des activités de la plateforme de réemploi, de collecte et de massification des déchets encombrants dans les quartiers d'habitats collectifs,
- le Livre vert, entreprise d'insertion pour la collecte et le recyclage des livres, notamment pour son projet de création d'un site de vente en ligne,
- le collectif la Crème, association de préfiguration pour le développement de l'évènementiel responsable et le changement de comportement et de pratiques : gestion déchets, fourniture de matériel éco conçus, bilan bas carbone.

Des comités de suivi sont régulièrement organisés avec les structures pour procéder à des points d'étape d'avancement de projets.

2 - Modalités de financement proposées

Pour l'année 2019, la dotation financière s'élève à 44 000 € à répartir entre les projets retenus. Le montant proposé par le jury pour chaque structure a été réparti comme suit :

Structure	Projet	1 ^{ère} année 2017	2 ^{ème} année 2018	3 ^{ème} année 2019
Atelier Remuménage	Déménagement vélo et collecte de carton	15 000 €	15 000 €	12 500 €
Supercoop	Supermarché coopératif	15 000 €	15 000 €	12 500 €
Le comptoir St Rémi / la Conciergerie solidaire	Expérimentation d'un espace multiservices dédié à l'économie d'usage, la prévention des déchets et le surcyclage porté par la Conciergerie solidaire	10 000 €	5 000 €	5 000 €
R3	Plateforme de collecte de massification des encombrants	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Le livre vert	Entreprise d'insertion : collecte et recyclage des livres	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Collectif la Crème	Ingénierie pour l'organisation d'événements responsables	6 000 €	6 000 €	0
	TOTAL	60 000 €	55 000 €	44 000 €

Le collectif ayant été récemment dissout, la Crème n'a pas renouvelé sa demande en 2019.

Les subventions ci-dessus d'un montant global de 44 000 euros seront imputées sur le budget principal de l'exercice 2019, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente de l'approbation du budget primitif.

3 - Modalités de versement de la subvention

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois.

4 - Obligations de l'organisme subventionné

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention, une copie certifiée de son budget définitif (annexe 1 complétée des colonnes « Réalisé ») et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi, il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice et au plus tard le 31 août 2020, les documents ci-après, établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'annexe 2 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le président de l'organisme ou toute personne habilitée.

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du Code de commerce.

- Le rapport d'activité.

Selon ce même article, il est également interdit à tout groupement ou à toute association, oeuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, oeuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L5217-2 et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2016/408 relative au plan d'action en faveur du développement de l'ESS adopté en Conseil de Bordeaux Métropole du 8 juillet 2016,

VU la délibération n° 2017/15 du 27 janvier 2017 relative à l'appel à projets dans le cadre de l'ESS,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la décision du jury de sélection réuni le 22 novembre 2016, d'attribuer un soutien aux développements des projets de l'Atelier reménagement, de Supercoop, du Comptoir Saint Rémi, de R3, du Livre vert,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'un montant de 12 500 € au bénéfice de l'association Atelier reménagement pour son projet de développement du déménagement à vélo et de la collecte des cartons usagés.

Article 2 : d'attribuer une subvention d'un montant de 12 500 € au bénéfice de Supercoop pour son projet de développement d'un supermarché coopératif.

Article 3 : d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € au bénéfice de la Conciergerie solidaire pour le Comptoir Saint Rémi, projet de développement d'un espace multiservices dédié à l'économie d'usage, la prévention des déchets et le surcyclage.

Article 4 : d'attribuer une subvention d'un montant de 8 000 € au bénéfice de l'association R3 pour son projet de déploiement des activités de la plateforme de réemploi, de collecte et de massification des déchets encombrants.

Article 5 : d'attribuer une subvention d'un montant de 6 000 € au bénéfice du Livre vert, pour son projet de développement d'une entreprise d'insertion pour la collecte et le recyclage des livres.

Article 6 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2019, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente de l'approbation du budget primitif, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur JAY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 décembre 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 26 DÉCEMBRE 2018 PUBLIÉ LE : 26 DÉCEMBRE 2018	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Christine BOST
--	---

ANNEXE 1

Nom de l'organisme :				Année :			
CHARGES (en euros)				PRODUITS (en euros)			
	Budget	Réalisé	Ecart en valeur		Budget	Réalisé	Ecart en valeur
60 – Achats	-	-	-	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	-	-	-
Achats d'études et de prestations de service			-	Marchandises			-
Achats de matières et fournitures			-	Prestations de services			-
Fournitures non stockables (eau, énergie)			-	Produits des activités annexes			-
Fournitures d'entretien et de petit équipement			-				-
Fournitures administratives			-	74 - Subventions d'exploitation	-	-	-
Autres fournitures			-	État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))			-
61 - Services extérieurs	-	-	-	Région			-
Sous traitance générale			-	Département			-
Locations mobilières et immobilières			-	Bordeaux Métropole			-
Entretien et réparation			-	Autres EPCI			-
Assurances			-	Commune(s)			-
Documentation			-	Organismes sociaux			-
Divers			-	Fonds européens			-
62 - Autres services extérieurs	-	-	-	Emplois aidés			-
Rémunérations intermédiaires et honoraires			-	Autres (précisez) :			-
Publicité, publications			-				
Déplacements, missions et réceptions			-	75 - Autres produits de gestion courante	-	-	-
Frais postaux et de télécommunication			-	Cotisations			-
Services bancaires			-	Autres			-
Divers			-				
63 - Impôts et taxes	-	-	-	76 - Produits financiers			-
Impôts et taxes sur rémunérations			-				
Autres impôts et taxes			-	77 - Produits exceptionnels			-
64 - Charges de personnel		-	-				
Rémunérations du personnel			-	78 - Reprises sur amortissements et provisions			-
Charges sociales			-				
Autres charges de personnel			-	79 – Transfert de charges			-
65 - Autres charges de gestion courante			-				
66 – Charges Financières			-				
67 - Charges exceptionnelles			-				
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements			-				
TOTAL DES CHARGES	-	-	-	TOTAL DES PRODUITS	-	0	0
86 - Emploi des contributions volontaires en nature	-	-	-	87 - Contributions volontaires en nature	0	0	0
- Secours en nature			-	- Bénévolat			0
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations			-	- Prestations en nature			0
- Personnel bénévole			-	- Dons en nature			0

Date / Nom et signature du Président ou du représentant légal

Annexe 4
Modèle de compte-rendu financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Renseigner la colonne « réalisé » de l'annexe 2 Bilan financier et le retourner « signé ».

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté (« réalisé ») :

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | à

Signature :